



Demande d'assurance-dépôts

Partie A

Renseignements généraux sur le requérant

1. Inscrire la dénomination sociale du requérant, ainsi que son libellé dans l'autre langue officielle du Canada, le cas échéant :

2. Inscrire l'adresse et les numéros de téléphone et de télécopieur du siège social ou du bureau enregistré du requérant :

3. Inscrire l'adresse du principal établissement du requérant, si elle diffère de celle donnée à l'article 2 :

4. Inscrire l'adresse et les numéros de téléphone et de télécopieur de chacune des succursales actuelles ou envisagées du requérant :

5. Inscrire le nom, le titre ou poste, l'adresse et les numéros de téléphone et de télécopieur du représentant du requérant habilité à agir en son nom à l'égard de la présente demande :

6. Donner les renseignements suivants relativement à la constitution du requérant en personne morale :

a) la date de constitution :

b) le territoire où il a été constitué :

c) le mode de constitution :

d) la date à laquelle le requérant a commencé ou entend commencer ses activités commerciales :

7. Joindre les pièces suivantes :

- a)* une copie certifiée conforme par un notaire de l'acte constitutif du requérant avec toutes ses modifications ;
- b)* une copie certifiée conforme par un notaire de tous les règlements administratifs du requérant avec toutes leurs modifications ;
- c)* un avis juridique confirmant la constitution, l'organisation et la capacité du requérant.

8. Inscrire le nom et le titre ou poste de chacun des administrateurs et dirigeants du requérant qui sont en fonction ou en attente de nomination :

9. Joindre une copie de toute demande de constitution, d'inscription ou de permis présentée par le requérant ou par un promoteur de celui-ci, au cours des 12 derniers mois, sous le régime d'une loi fédérale ou provinciale réglementant les institutions financières.

10. (1) Joindre les pièces suivantes :

- a)* dans le cas où le requérant est constitué depuis moins d'un exercice, un bilan d'ouverture vérifié et, le cas échéant, des états financiers périodiques non vérifiés portant sur une période comptable infra-annuelle postérieure à la date de début de ses activités commerciales ;
- b)* dans le cas où le requérant est constitué depuis au moins un exercice, des états financiers périodiques non vérifiés portant sur une période comptable infra-annuelle postérieure au dernier exercice complet du requérant pour lequel il y a des états financiers annuels vérifiés, ainsi que :
 - (i)* ses états financiers vérifiés pour chacun de ses exercices complets depuis la date de sa constitution, dans le cas où le requérant est constitué depuis plus d'un exercice mais moins de cinq exercices,
 - (ii)* ses états financiers vérifiés pour chacun de ses cinq derniers exercices complets, dans le cas où le requérant est constitué depuis cinq exercices ou plus.

(2) Les états financiers visés à l'alinéa (1)a) et aux sous-alinéas (1)b)(i) et (ii) doivent comprendre un bilan établi à une date non antérieure de plus de 120 jours à celle de la présente demande, lequel bilan comporte une comparaison avec le bilan établi à la date correspondante de l'exercice précédent.

11. (1) Joindre une copie :

- a)* d'un plan d'entreprise qui porte sur l'exercice en cours et les quatre exercices suivants ;
- b)* de tout autre plan d'entreprise dressé au cours des 24 derniers mois.

(2) Expliquer tout écart considérable entre les plans d'entreprise visés aux alinéas (1)a) et b).

12. Inscrire la dénomination sociale, l'adresse et les numéros de téléphone et de télécopieur du vérificateur externe actuel du requérant, ainsi que les coordonnées d'un représentant de ce vérificateur avec qui la SADC peut communiquer :

13. Donner les renseignements suivants au sujet du capital du requérant :

a) capital autorisé :

b) capital émis et en circulation :

c) capital d'apport ou déclaré :

d) autres formes de capital acceptées à ce titre dans le territoire où le requérant a été constitué :

Partie B

Promoteurs, actionnaires et entités contrôlant le requérant

14. Joindre un organigramme présentant le requérant avec, le cas échéant, l'entité qui le contrôle, les entités, actuelles ou envisagées, du même groupe que lui et les personnes avec lesquelles il a des liens ou envisage d'en avoir.

15. Joindre les renseignements exigés aux articles 1 à 3, aux alinéas 6a) et b) et aux articles 8, 10 et 11 de la partie A au sujet de l'entité qui contrôle le requérant, dans les cas où elle n'est pas une institution membre.

16. Donner les renseignements suivants au sujet de chaque personne qui a, directement ou indirectement, la propriété effective de plus de 10 pour cent des valeurs mobilières avec droit de vote d'une catégorie quelconque du requérant ou de valeurs mobilières convertibles ou échangeables en plus de 10 pour cent des valeurs mobilières avec droit de vote d'une catégorie quelconque du requérant, ou qui a la haute main sur plus de 10 pour cent de telles valeurs, dans les cas où la personne n'est pas une institution membre :

a) son nom, son adresse et ses numéros de téléphone et de télécopieur :

b) la catégorie des valeurs mobilières dont elle a la propriété ou le contrôle, le nombre de valeurs mobilières qu'elle détient et le pourcentage que ces valeurs représentent dans chaque catégorie émise et en circulation, et la nature de son intérêt (soit direct ou indirect, et soit par titres nominatifs, propriété effective ou haute main) :

- c) si la personne nommée à l'alinéa a) n'est pas une personne physique, le nom, l'adresse et les numéros de téléphone et de télécopieur de chacun de ses administrateurs et dirigeants :

- d) si la personne nommée à l'alinéa a) n'est pas une personne physique, le nom, l'adresse et les numéros de téléphone et de télécopieur de chacune des personnes à qui revient ultimement la propriété effective, directe ou indirecte, d'au moins 20 pour cent de ses valeurs mobilières avec droit de vote d'une catégorie quelconque, ou qui a la haute main sur au moins 20 pour cent de telles valeurs :

17. Inscrire les détails de toute entente formelle ou informelle dont le requérant sait, croit ou a été avisé que celle-ci a ou pourrait avoir des répercussions considérables sur sa gestion ou son contrôle :

18. Inscrire le nom, l'adresse et les numéros de téléphone et de télécopieur de toute personne qui est un promoteur du requérant ou l'a été au cours des 24 derniers mois :

Partie C

Autres renseignements

19. Donner tous les détails dans les cas où le requérant lui-même ou, à ce qu'il sait et croit, une entité qui fait partie du même groupe que lui :

- a) a présenté une demande d'assurance-dépôts sous le régime de la Loi ou d'une loi analogue d'un autre territoire, laquelle demande a été rejetée :

- b) a obtenu une assurance-dépôts sous le régime de la Loi ou d'une loi analogue d'un autre territoire, laquelle assurance a été suspendue ou révoquée ou a fait l'objet d'une enquête :

c) a présenté une demande d'inscription ou de permis d'exercice à titre d'institution financière sous le régime des lois de tout territoire, laquelle demande a été rejetée :

d) a obtenu une inscription ou un permis d'exercice à titre d'institution financière sous le régime des lois de tout territoire, laquelle inscription ou lequel permis a été suspendu ou révoqué ou a fait l'objet d'une enquête :

e) a présenté une demande d'inscription ou de permis d'exercice important sous le régime des lois de tout territoire, laquelle demande a été rejetée :

f) a obtenu une inscription ou un permis d'exercice important sous le régime des lois de tout territoire, laquelle inscription ou lequel permis a été suspendu ou révoqué ou a fait l'objet d'une enquête :

g) a soumis une demande d'adhésion à un organisme d'autoréglementation sous le régime des lois de tout territoire, laquelle demande a été rejetée :

h) a obtenu une adhésion à un organisme d'autoréglementation sous le régime des lois de tout territoire, laquelle adhésion a été suspendue ou révoquée ou a fait l'objet d'une enquête :

i) a présenté une demande de cautionnement ou d'assurance relativement à ses activités commerciales, laquelle demande a été rejetée :

j) a obtenu un cautionnement ou une assurance relativement à ses activités commerciales, lequel cautionnement ou laquelle assurance a été suspendu ou révoqué ou a fait l'objet d'une enquête :

k) a été reconnu coupable, selon les lois de tout territoire, d'une infraction comportant fraude, détournement de fonds ou violation des lois régissant la prestation de services financiers ou le courtage en valeurs mobilières, marchandises ou contrats à terme sur marchandises, ou de toute autre infraction majeure :

20. Donner tous les détails au sujet des litiges importants non réglés auxquels le requérant est partie ou est susceptible de le devenir :

21. Donner tous les détails au sujet des enquêtes impliquant le requérant qui sont menées ou susceptibles d'être menées par un organisme de réglementation :

22. Joindre une copie du certificat de tous les documents suivants relatifs aux activités commerciales du requérant :

- a)* un cautionnement ou une police d'assurance contre les détournements et vols ;
- b)* un cautionnement global ou une police d'assurance globale de banquiers ;
- c)* un cautionnement ou une police d'assurance contre les extorsions ;
- d)* un cautionnement ou une police d'assurance contre la perte de dépôts en coffre-fort ;
- e)* une police d'assurance à l'égard des administrateurs ou des dirigeants ;
- f)* tout autre cautionnement ou police d'assurance similaire à ceux visés aux alinéas *a)* à *e)*.

23. Donner tous les détails au sujet des dettes éventuelles importantes du requérant, y compris les cautions et les obligations de dédommagement au profit des actionnaires, des administrateurs, des dirigeants, des entités qui font partie du même groupe que le requérant ou des personnes avec lesquelles celui-ci a des liens :

24. Donner tous les détails au sujet des opérations importantes qui sont en cours ou que le requérant envisage d'effectuer au cours des 24 prochains mois et qui procurent ou sont susceptibles de procurer un avantage ou une aide financière à l'une des personnes suivantes par le biais d'une caution ou autrement :

a) une entité qui fait partie du même groupe que le requérant, une personne avec laquelle il a des liens ou le promoteur de celui-ci :

b) un administrateur ou un dirigeant d'une personne visée à l'alinéa a) ou toute personne avec laquelle cet administrateur ou ce dirigeant a des liens :

Partie D

Résolutions

- 25. Joindre une copie certifiée conforme de la résolution du conseil d'administration du requérant par laquelle il autorise le dépôt de la présente demande et approuve sa teneur.**
- 26. Joindre une copie certifiée conforme de la résolution du conseil d'administration de l'entité qui contrôle le requérant, le cas échéant, par laquelle il autorise le dépôt de la présente demande et approuve sa teneur.**

Partie E

Consentements, engagements et autorisations

- 27. Le requérant consent à ce que tout renseignement qu'il fournit à un organisme de réglementation, à la Banque du Canada ou au ministère des Finances soit communiqué à la SADC et à ses mandataires, et s'engage à donner ou à veiller à ce que soit donné tout autre consentement, décharge ou renonciation que la SADC peut demander dans le cadre de son examen de la présente demande.**
- 28. Le requérant consent à ce que tout renseignement qu'il fournit à la SADC soit communiqué à un organisme de réglementation, quel qu'il soit, à la Banque du Canada ou au ministère des Finances, et s'engage à donner ou veiller à ce que soit donné tout autre consentement, décharge ou renonciation qu'un organisme de réglementation, la Banque du Canada ou le ministère des Finances peut demander dans le cadre de l'examen par la SADC de la présente demande.**
- 29. Le requérant qui est une institution provinciale atteste avoir obtenu de la province où il a été constitué l'autorisation de demander une police d'assurance-dépôts et joint à la présente demande une attestation ou autre preuve de cette autorisation provinciale.**

30. Le requérant qui est une institution provinciale consent à ne pas exercer, dans l'exploitation de son entreprise, des pouvoirs notablement différents de ceux que peut exercer une société régie par la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt*.

Fait à _____, le _____ 20__ .

(nom du requérant)

(nom et titre ou poste de la personne qui signe au nom du requérant)

Avertissement : L'article 47 de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* prévoit que l'administrateur, le membre du personnel ou le vérificateur d'une banque ou autre personne morale qui rédige, signe, approuve ou ratifie soit un compte, un état, une déclaration, un rapport ou un autre document relatif aux affaires de celle-ci et exigé par la SADC pour l'application de cette loi et contenant des renseignements faux ou trompeurs commet un acte criminel et encourt un emprisonnement maximal de cinq ans s'il l'a fait sciemment ou de trois ans s'il l'a fait par négligence.